

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 21

Artikel: Les noms de famille et le patois : (2e article)
Autor: L.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 2^e mai 1872.

Exposition horticole de Morges

les 30, 31 mai, 1, 2 et 3 juin 1872.

Après toutes les préoccupations politiques, auxquelles nous avons été livrés depuis plusieurs semaines, une agréable et intéressante diversion nous sera donnée par la Société d'Horticulture du Canton de Vaud, dont la cinquième exposition va s'ouvrir à Morges. Ce concours, qui nous offrira ses corbeilles fleuries et odorantes, comme un premier sourire du printemps, aura lieu dans un endroit admirablement situé. La belle et grande place du Parc, d'où la vue embrasse un panorama superbe, y prête on ne peut plus heureusement ses belles pelouses et ses marronniers en fleurs.

Le coup d'œil de l'exposition sera d'un effet très harmonieux. De frais gazons, gracieusement découpés par les méandres des sentiers et des allées, s'émailleront de massifs aux mille couleurs; des grottes artificielles d'un aspect pittoresque à rendre la nature jalouse, voileront à demi sous les mousses et les plantes grimpantes, leurs fontaines mystérieuses et leurs aquariums. Elles auront pour aimables voisins des massifs de cônes, des chauvières indiennes, et d'élégants pavillons construits sur des éminences qu'on gravit par des sentiers en spirale.

Une spacieuse construction, couverte en tuile, servira à l'exposition des plantes de serre chaude qui y étaleront avec luxe la variété des formes et des couleurs.

Sous le même toit se trouve placée la tribune destinée à l'orchestre de Beau-Rivage.

Au centre, la grande pièce d'eau.

Près de l'entrée, un petit kiosque servant de bibliothèque et où seront mis en vente de nombreux journaux et brochures. Puis, un bureau télégraphique à l'usage des exposants et des visiteurs qui pourront y consigner leurs dépêches.

Les pièces d'eau, les cascabelles et les fontaines seront alimentées par une machine à vapeur qui leur distribuera les eaux du lac en abondance.

Ce charmant ensemble, véritable temple de Flore, a pour cadre, au nord, un grand cordon de hauts sapins voilant derrière leur feuillage épais les ruines mélancoliques de l'arsenal; à l'occident, la Morge, qui roule ses eaux paisibles sous de frais

ombrages; au levant et au midi, la belle nappe du Léman et les alpes de Savoie, derrière lesquelles se montre dans son éclatante blancheur la cime du Mont-Blanc.

Puisse un ciel plus riant verser bientôt de gais et bienfaisants rayons sur cette fête des fleurs, et y attirer de nombreux visiteurs. C'est la première récompense qu'on puisse souhaiter à la Société d'Horticulture et surtout à son comité d'organisation dont le zèle infatigable et le dévouement sont dignes de tout éloge.

L. M.

Les noms de famille et le patois.

(2^e article).

Boraley signifie bourrelier; *Barbey*, barbier; *Sonney*, saunier, débitant de sel; *Cordey*, cordier; *Solliard*, marmiton, garçon de cuisine; *Renevier* vient de *renevai*, usurier, prêteur sur gages; *Mojonniere* et *Mojinier* sont les *modzonnaï* et *modzenai* du patois: berger de *modzons*, c'est-à-dire de jeune bétail. *Parlier* est le nom francisé de *parlai*, avocat, homme qui prend la parole pour un autre.

Ecoffey, veut dire cordonnier; *Cosendey*, tailleur; *Manigley* et *Garagnon*, menuisier; *Tissot*, tisserand; *Charrotton* vient de *tserrotton* ou *tsarrotton*, charreter; *Sémoroz* est un très-ancien mot qui signifie défricheur.

Barlattey. Avant la construction des routes de montagne tous les transports se faisaient à dos d'hommes ou de chevaux. Ces derniers portaient le bât et leurs conducteurs se nommaient *barlattai*. Le *barlattai* faisait souvent un petit commerce, achetait des marchandises à la plaine pour les revendre à la montagne qui envoyait par la même voie du fromage, du beurre, etc. Dès lors, à part sa signification première, on a appelé généralement *barlattai* le brocanteur, le marchand ambulant, qui parcourait avec sa balle jusqu'aux endroits les plus reculés de nos montagnes.

Pirolet peut venir de *pairolai*, ancien nom des chaudronniers. On appelait alors *pairolet* l'endroit où les chaudronniers travaillaient en plein air.

Magnin est le chaudronnier ambulant. La vieille chanson vaudoise du *magnin* arrivant dans un village, disait :

Lo magnin celi va passâ,
N'ai-vo ran à retakounnâ?
Kôke tsauderon perci
A rallohi?

Magnenat est peut-être un diminutif de *magnin*. Faire l'ouvrage du chaudronnier s'appelle *magnenâ*.

Mérinat. Le verbe patois *marinâ mérinâ* signifie couper du bois de charpente dans la forêt.

Laffely vient de *laffeli*, laitier, marchand de lait.

Cutelod. Se dit en patois *Cœutelou*, coûtelier.

Voici maintenant quelques noms tirés de fonctions publiques ou d'emplois.

Banderet, nom patois de banneret. Celui qui portait la *bandière* ou bannière ; magistrat civil qui, jusqu'à la révolution de 1798, présidait le conseil des villes municipales du Pays de Vaud.

Mettraux, *Métraux*, *Mestral* ou *Métral* viennent de *métrau*, *métral*, huissier, inspecteur de police ; gouverneur de certains villages avant l'émancipation du Pays de Vaud.

Sénéchaud, *Séchaud*, du patois *sénéchau senetzô*, sénéchal, échanson. Le sénéchal était, sous les évêques de Lausanne, un des trois officiers des milices épiscopales.

Girard est le nom francisé de *djerâ*, *dzerâ*, assesseur d'un tribunal, *juré*, membre d'un corps de justice. *Girardet* en est sans doute un diminutif.

Méan du substantif patois *méan*, médiateur, arbitre d'après des documents de Fribourg du 14^{me} siècle.

Chatelain, *Chastellain*, *Chatelan* viennent de *tsattalan*, *tsatélan*, châtelain, juge, président d'un tribunal.

Truan. Au IX^e siècle on nommait *truand* le percepteur du tribut qui était ordinairement de la basse classe, haï et méprisé. Un *truand* est un mendiant par paresse, un rôdeur. On dit *truandâ* pour mendier, rôder, gueuser.

Ansermoz. Ce nom pourrait être une altération de *insarme*, *einsarmo*, hallebardier, dont il est question dans le traité du comte de Neuchâtel avec Payerne en 1375.

(A suivre.)

L. C.

Petits bruits de la révision

On raconte que le 12 mai, au matin, un gros ours a été promené dans les rues de Berne, portant dans ses lourdes pattes un pauvre petit veau. Dans la soirée, l'ours donnait une seconde représentation au milieu de l'hilarité générale, lorsqu'une dépêche de Lausanne annonça le vote formidable de notre canton. A ce moment le veau se rebiffa, terrassa l'ours et le mangea.

Ainsi fut le matin ; ainsi fut le soir.

La chronique lausannoise nous apprend que certaine Société n'ayant aucun doute sur la victoire des révisionnistes, avait fait confectionner 150 flambeaux qui devaient éclairer les réjouissances de ceux-ci, tout en asphyxiant tous les lausannois mécontents par leur fumée résineuse et suffoquante.

Aujourd'hui ces flambeaux gisent dans quelque coin en attendant des jours meilleurs. C'est là un capital qui repose inutilement ; la chose est d'autant plus regrettable que ses propriétaires auraient

pu parfaitement s'entendre avec le comité qui a organisé la démonstration du 15 mai, et lui faire une charmante surprise en lui disant : « Voilà des flambeaux tout prêts que nous vous cédons au prix coûtant. »

C'aurait été là, entre confédérés, une galanterie de bon aloi.

On comprend qu'après un vote aussi enthousiaste que celui du canton de Vaud, le petit blanc ait coulé pour arroser la satisfaction générale ; il a perlé dans bien des verres et réjoui bien des coeurs. C'est tout naturel. Aussi un Vaudois de vieille roche s'écriait-il dans l'expression de sa gaieté : « Bon, voilà au moins 52 mille pots qui ne paieront pas l'ohmgeld !

C'était au grand village de V... dont les habitants ont voté *non* comme un seul homme. Tous eurent à cœur de se rendre au scrutin, excepté un seul qui ne pouvait marcher par suite d'un accident arrivé il y a quelques semaines. Un homme gros et gras.

Deux électeurs qui venaient de déposer leurs bulletins dans l'urne, causaient sur l'escalier de l'église. Tout à coup, ils réfléchissent que le pauvre boiteux n'a pu voter. L'un d'eux s'écrie :

— No faut alla querî lo gros Louis !

— Bein ste vaô ! répond l'autre.

Et de se diriger immédiatement vers la demeure du malade située à 15 minutes du village. Suant et souffrant, ils apportent notre homme sur une civière, et le déposent vers le bureau électoral. Pendant qu'il écrivait son bulletin ses deux amis se dirent à voix basse :

Après to, lé pardieu d'aô bouneur que naussein pas votâ articllio per articllio, car narein zu dau mô à lo tzerri.

— Vâi ma fai lé rudo pésan !

Deux bourgeois de Montricher se trouvaient dans les environs de Berne le 11 mai. Ils remarquèrent avec étonnement un batterie d'artillerie, postée sur une éminence voisine, et destinée à saluer, le lendemain, l'acceptation de la nouvelle Constitution. Cette surprise donna lieu au petit dialogue suivant :

— Quê te cein lé ?

— Craô bin que lé daï canons !

— Vâi ma fai. Vaô tou frémâ que lé la prisa dé Berne, dont parlé lo petit laivro rodze !

— Ma fai, mein mauffio. Se te vaô mé cairé, no faut déménadzi !

Le soir de l'illumination de Lausanne on remarquait dans la rue de Bourg un transparent assez comique représentant un ours gracieusement dressé sur ses pattes de derrière, jouant le rôle d'un médecin offrant une tisane à un gros vigneron de Lavaux :